



Contrat Local
d'Éducation Artistique

**Appel à candidatures en direction DES JOURNALISTES
en vue d'une résidence-mission d'éducation aux médias,
à l'information et la liberté d'expression**

1 résidence - mission

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique nouvelle génération
CLEA 2024/2025

**DU 11 AU 16 NOVEMBRE 2024,
ET DU 3 FEVRIER AU 31 MAI 2025**

Communauté de communes de Flandre intérieure



Dans le cadre du CLEA nouvelle génération,
la communauté de communes de Flandre intérieure,
en partenariat avec
la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord,
avec le conseil départemental du Nord
lance un appel à candidatures
en direction des journalistes, en vue d'une résidence-mission d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression

La culture est une des composantes majeures de la dynamique territoriale. Elle contribue à renforcer l'image positive et à accompagner le développement du territoire. C'est dans cette dimension territoriale qu'elle joue un rôle clé en matière de cohésion sociale, de l'épanouissement de chacun, du lien social et d'attractivité de la communauté de communes de Flandre Intérieure.

La culture doit avoir un rôle important en matière d'image d'un territoire, un territoire qui « bouge » sur le plan culturel pour constituer un territoire attractif. La politique culturelle de la CCFI s'attache à un équilibre de l'offre culturelle sur le territoire.

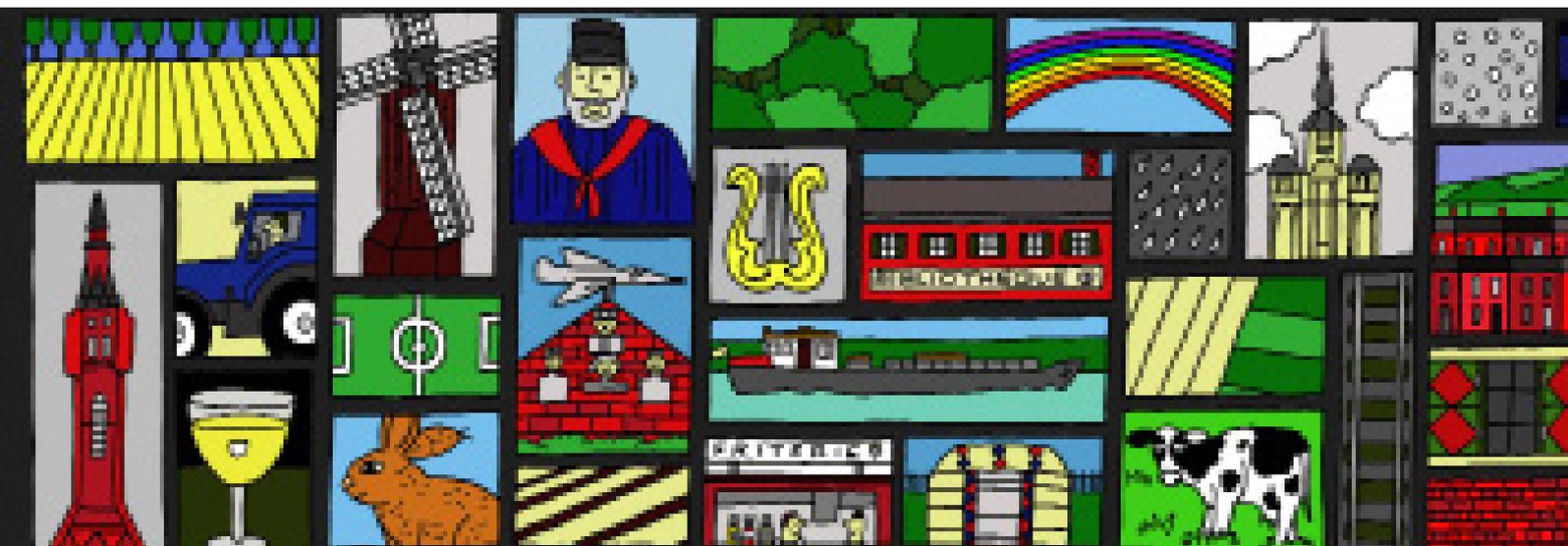
La CCFI poursuit son engagement en faveur de la culture. Il s'agit de se démarquer pour attirer, en s'appuyant sur ses forces et son identité : culture flamande (dont la langue et la gastronomie), estaminets, carnivals, mais aussi le livre, la lecture, l'écriture, et plus globalement, les ressources artistiques « singulière » du territoire constituent autant de spécificités qui peuvent attirer la curiosité et permettre une reconnaissance.

L'équilibre de son projet repose sur la bonne articulation entre diffusion (présentation d'œuvres artistiques à des publics : spectacle vivant, cinéma, exposition, livre...), création (production d'œuvres tous domaines confondus) et formation (enseignement artistique, sensibilisation, accompagnement, médiation, formation...)

Fruit d'une concertation partagée à l'échelle du territoire, la CCFI a adopté son nouveau projet artistique et culturel pour la période 2023-2026. Celui-ci s'articule autour de trois grandes orientations :

- « LIBERTE » : faire exister et faire rayonner le territoire à travers la culture et le patrimoine
- « EGALITE » : favoriser l'accès aux savoirs, à la culture, à l'art, à la création, à l'information
- « FRATERNITE » : faciliter la cohésion et le dynamisme de l'écosystème culturel

L'ensemble du projet artistique et culturel de la CCFI est à retrouver sur : www.cc-flandreinterieure.fr



Citons, sans toutefois être exhaustif :

- les centres de loisirs (ALSH) sur 35 communes,
- les accueils Jeunes,
- les relais d'assistantes maternelles,
- le centre socio éducatif d'Hazebrouck,
- les centres sociaux,
- les tablissements sanitaires et médico-sociaux

Les médias présents sur le territoire

- La presse écrite : Voix du Nord, L'indicateur des Flandres
- La radio : radio Uylenspiegel, radio Flandre
- La webtélé : Flandre TV

Enfin, il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence du journaliste.

Ces structures sont, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Un réseau de médiathèques « l'ESCAPADE » composés de 37 médiathèques et 12 points lectures, ainsi que la résidence d'écrivains Marguerite Yourcenar
<https://www.mediathequesenflandre.fr/>
- MUZEA, le réseau des musées de Flandre composé de 16 musées
<https://www.muzea.fr/>
- les écoles de musique et les écoles d'arts
- le centre André Malraux / Scène(s) de Territoire / Hazebrouck
<https://www.centreandremalraux.com/>
- à Bailleul : la maison de la dentelle, le musée Benoît De Puydt, le centre régional de phytosociologie, agréé Conservatoire national de botanique, la maison du néerlandais, le cinéma Le Flandria,



2. Cadre de la résidence-mission

Pour la 9ème saison du CLEA 2024/2025, des artistes de toutes disciplines seront sélectionnés par le jury en vue de quatre résidence-missions dont une ciblant plus particulièrement les professionnels de la petite enfance. Deux appels à candidatures distincts seront publiés.

Pour la 3ème année consécutive, la CCFI et les partenaires ont souhaité compléter ces présences artistes par une résidence d'éducation aux médias, à l'image et à la liberté d'expression confiée à un journaliste professionnel en immersion sur l'ensemble du territoire. Les actions proposées devront s'adresser à l'ensemble de la population avec une attention particulière accordée à la jeunesse sur le temps scolaire ou le hors temps scolaire..

C'est dans ce cadre que les partenaires précités ont souhaité proposer une résidence-mission destinée à un journaliste, issu de tout support média (presse écrite, radio, audiovisuelle ou web).

La résidence-mission qui fait l'objet de ce présent appel à candidatures sera attribuée à un journaliste soucieux d'éduquer les jeunes générations aux médias, à l'information, à l'image et à la liberté d'expression. Cette résidence se tiendra dans la même temporalité que les résidences d'artistes. Un travail de collaboration pourra se faire entre le journaliste et les artistes.

MISSION PROPOSEE AU JOURNALISTE-RESIDENT :

Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les publics et les acteurs éducatifs de son territoire, la communauté de communes Flandre Intérieure souhaite inviter pour l'année scolaire 2024-2025 un journaliste professionnel dans le respect de son indépendance.

Ceci afin :

- de fédérer tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité d'un public diversifié (de la maternelle aux séniors, aux publics éloignés, aux personnes en situation de handicap, aux détenus, etc) pour mener à bien des actions d'éducation aux médias ;
- d'accompagner, sur une durée de quatre mois, environ 20 équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement, de l'éducatif et de la culture (professeurs, conseillers pédagogiques, éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, réseau des bibliothèques, responsables associatifs, etc.) dans la production et la coproduction de ressources et outils pédagogiques afin d'encourager à une meilleure perception des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression au sein de leurs structures ;
- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes citées ;
- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de questionner sa propre démarche de journaliste ;
- de venir résider, accompagné, si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc. ...) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la communauté de communes Flandre Intérieure, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, en lieux divers ;
- de renforcer les actions menées au niveau national par des associations qui interviennent auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors du temps scolaire.

De façon plus précise, la résidence-mission :

- Aura pour objectif :
 - de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
 - de sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
 - de donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;
 - d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale ;
 - de faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils répondant aux objectifs précités.
- Proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :
 - des actions de formation à destination des acteurs éducatifs. Ce volet constitue l'axe premier de la résidence dans la mesure où il est le plus susceptible d'inciter les professionnels à s'engager activement dans une dynamique collective autour de l'éducation aux médias et à en faire bénéficier leurs publics ;
 - des actions éducatives en direction des publics et de l'intergénérationnel ;
 - la diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences – débats – échanges.

Il est par ailleurs, précisé au journaliste candidat que la communauté de communes Flandre Intérieure mène l'action conjointement en lien avec le réseau de bibliothèques « L'escapade » constitué de 44 structures. Des croisements entre le journaliste résident et ce réseau seront encouragés.

3. Conditions :

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du **11 au 16 novembre 2024 pour la période d'immersion, et du 3 février au 31 mai 2025, pour la résidence-mission**. Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs ou non, dont les dix-sept semaines et demie de présence effective (soit un total de 90 jours) sont à répartir sur la période de résidence.

Le journaliste sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros TTC (coût ajusté en fonction du statut des journalistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant). Ceci pour la mission dans son intégralité. Ce sont les contributions respectives de la communauté de communes Flandre Intérieure et du ministère de la Culture – direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France – qui permettent cet emploi.

Les frais d'un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sont pris en charge par la communauté de communes Flandre Intérieure. C'est également la collectivité qui prend à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire, très concrètement cela prend la forme d'une location d'un ou plusieurs gîtes pour les 5 résidences-mission CLEA.

Les repas restent à la charge du journaliste-résident.

Le journaliste-résident doit être autonome dans ses déplacements, il dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.



Dessin : Frédéric Malenfer

MALENFER

4. Pour faire acte de candidature :

Si vous êtes journaliste professionnel, français ou étranger, désireux d'accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont, sur le territoire de la communauté de communes Flandre Intérieure, en charge ou en responsabilité d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes, en temps scolaire/universitaire ou péri et hors scolaire/universitaire, dans leur envie de dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, soyez en remercié-e.

Il vous suffit alors d'adresser par voie électronique uniquement, **avant le 7 janvier 2024 à 23h55**, dernier délai, à l'adresse suivante :

clea@cc-flandreinterieure.fr

(sujet : CLEA CCFI 2024-2025 / suivi du nom du journaliste)

un dossier unique de quinze pages maximum sous format PDF comprenant :

- 1 • un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courrier gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées,
- 2 • **la fiche synthétique de présentation du projet de candidature** (en annexe à ce dossier de candidature)
- 3 • un curriculum vitae ;
- 4 • si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre,
- 5 • si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

ANNONCE DU JOURNALISTE RETENU :

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires CLEA.

Des auditions pourront avoir lieu à la demande du jury le jeudi 15 février 2024.

Les noms des artistes retenus seront annoncés au plus tard fin février 2024.

Le non respect de ces différents points peut amener l'élimination du candidat.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Adressez vos courriels ou appels à:

Benoit FACHE, coordinateur CLEA – communauté de communes Flandre Intérieure,

clea@cc-flandreinterieure.fr

Tél. 03.74.54.00.62.

ANNEXE 1
FICHE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU PROJET DE CANDIDATURE

Structure porteuse de la candidature : _____
(à renseigner si vous êtes concerné)

Nom, prénom du journaliste : _____

Adresse : _____

Téléphone portable : _____ Mail : _____

Statut du journaliste : _____

Média(s) concerné(s) : _____

Quelles motivations guident votre engagement en faveur d'une démarche d'éducation aux médias ?

Pourquoi choisir de déposer une candidature au présent appel à candidatures sur le territoire de la communauté de communes de Flandre intérieure?

S'agissant d'un CLEA tout au long de la vie, comment envisagez-vous d'aborder les différents publics ?

Décrivez LE PROJET qu'il vous tiendrait à coeur de proposer durant la résidence



20148
MEDIATHEQUE
LROIS DU BIAL

MALENER

Dessin : Frédéric Malenfer

Réalisation : CCfi - Service culture - novembre 2023

Communauté de communes de Flandre intérieure
 222bis rue de Vieux-Berquin
 59190 HAZEBROUCK - Tél. 03.74.54.00.59
www.cc-flandreinterieure.fr - clea@cc-flandreinterieure.fr



Flandre Intérieure - CCFI



Culture en coeur de Flandre